

L'AVOCAT ET LA MORT

*« Ne chantez pas la Mort, c'est un sujet morbide
Le mot seul jette un froid, aussitôt qu'il est dit
Les gens du show-business vous prédiront le bide
C'est un sujet tabou pour poète maudit. »*
Léo FERRE.

La mort est au bout du voyage sans retour.

C'est le terminus.

La mort éteint la lanterne pour l'éternité.

La mort, c'est le temps.

Le temps qui s'arrête au cadran de la montre, qu'il s'agisse d'une ROLEX ou d'une montre en plastique de PRISUNIC.

Les aiguilles ne font pas marche arrière.

Le sablier est vide et personne pour le retourner.

La balle est partie.

C'est trop tard.

On ne revient pas en arrière.

En matière pénale, noyades, meurtres, assassinats, accidents, c'est le lot de ce que vivent, en direct ou en léger différé, sur place, les secouristes, les pompiers, les maîtres-nageurs, les policiers, les procureurs.

Et nous autres, avocats, les drames, nous les vivons à travers le dossier.

Nous souffrons avec les parties civiles, ou nous accompagnons, en défense, les prévenus et les accusés.

Prévenus, accusés ou parties civiles, ils sont tous dans le lieu géométrique du malheur.

À l'heure de la défense des intérêts des prévenus et des accusés au parloir, ou, à l'inverse, de l'assistance des victimes dans le cabinet et dans le prétoire, il n'y a que la vue du dossier et les plaintes douloureuses de ces âmes meurtries qui nous ont confié leur vie.

Eux dont les voix se sont éteintes, nous devenons leur parole posthume dans leurs destins brisés.

Destins qu'ils nous ont confiés.

Il n'y a ni les odeurs, ni la vue du sang qui coule, ni les corps déchiquetés, ni la scène cruelle.

Mais tout nous y conduit, en aval des événements.

Nous ne sommes pas les acteurs des faits, mais leurs héritiers, avec pour mission de reconstituer le puzzle, de le synthétiser et de plaider.

La mort violente par homicide involontaire, c'est souvent la noyade, la chute, l'ensevelissement, la collision.

Ce qui met fréquemment en cause les auteurs involontaires indirects de ces morts, par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la loi ou le règlement comme le sont les sauveteurs, les maîtres-nageurs, les guides de haute montagne, les pompiers, les urgentistes...

Ou les auteurs directs, comme les automobilistes.

Le juriste est souvent retranché dans ses connaissances du droit et dans la protection qu'elles lui confèrent.

Avec ou sans robe sur le dos, elles lui permettent de faire abstraction de l'émotion au bénéfice du professionnalisme et du strict respect de la procédure.

La procédure étant le gage de l'égalité des citoyens devant la loi.

Mais, en réalité, c'est un mirage.

Certes, la règle de droit ne connaît ni la morale ni l'émotion.

Mais la réalité des faits ne peut effacer la douleur et le désarroi face à un drame.

Dans nos colloques, on parle « boutique », technique, gestion des risques, mais, curieusement, on évite le sujet relatif à la mort.

Et pourtant, nombre d'entre nous se sont dirigés vers les professions du secours à la suite d'un événement marquant de leur vie comme la mort d'un proche, un accident, etc.

D'où va naître une vocation, voire une passion, parfois une obsession.

Il n'y a pas de hasard.

Pour ces SAINT-BERNARD, c'est la rencontre avec la mort qui forgera leur destin de sauveteur, leur âme de sauveteur.

Cela peut prendre différentes formes comme enseigner, sauver, soigner, défendre des causes, etc.

On n'échappe pas aux circonstances qui vont vous construire.

Le sujet n'est pas sexy, je le reconnais.

Mais ne pas l'évoquer, c'est oublier qu'il est au cœur de nos préoccupations tout en le passant, curieusement, sous silence.

Ce silence, j'entends le rompre, au prix de troubler la fête.

On ne peut, en effet, pas rester indemne en pensant à cet enfant noyé, à cette jeune skieuse gisant sur le linceul blanc maculé de son sang, à cet alpiniste agonisant, le corps glacé dans la crevasse fatale.

Plus j'y réfléchis, plus les images du réel hantent mes pensées.

Sortir de sa pudeur et dire...

Dire les choses.

Rien n'est pire que de ne pas mettre les mots sur les drames.

Et, comme le dit CAMUS : « *Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde.* »

Sortir de sa pudeur pour pleurer avec les vivants, sans entrer dans le victimaire, débat impudique et démagogique.

Car chaque événement devrait être apprécié dans sa singularité, donc dans sa dimension humaine unique, parce que nos actes sont uniques, parce que nous sommes tous uniques.

Standardiser est une grande tentation.

Une effrayante tentation.

Standardiser, c'est banaliser une pensée qui devient vite la logique de l'idée, définition de l'idéologie selon Hannah ARENDT, et l'antichambre de la pensée totalitaire.

Cet abordage didactique, certes un peu brutal, me paraît être un mal nécessaire que l'on oublie souvent d'évoquer.

Et pourtant...

*« Un aveugle, en gémissant
Sans le savoir, a marché dans le sang
Et dans la nuit, a disparu...
C'était p't-être Le Destin
Qui marchait
Dans les rues... ».*
Léo Ferré.